

Des professeurs des écoles distributeurs de piécettes n'ont pas à posséder un bagage universitaire extraordinaire. C'est une analyse. Le SNE s'y oppose. Pour notre syndicat, le rôle multiple de l'enseignant du 1er degré est aujourd'hui dévoyé par des commandes institutionnelles sans lien avec le rôle de l'école. Il a pourtant été annoncé que le professeur des écoles qui doit maîtriser tant de sujets dans tant de domaines différents sera désormais recruté à bac +3. Une nouvelle pour le moins surprenante, avec quelques retombées positives.

Bac + 3 : qui dit moins ?

L'abaissement annoncé du recrutement des professeurs à bac +3 avance à grands pas. Le besoin de formation universitaire des futurs collègues serait-il moins important pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions ? A voir l'inflation des domaines dans lesquels les professeurs des écoles doivent former leurs élèves, il est légitime d'en douter.

Comparer des situations professionnelles avec un recrutement à bac +3 ne donnera pas les mêmes résultats qu'à bac +5. La rémunération des enseignants va-t-elle être considérée améliorée du fait de la déflation de la qualification requise pour être recruté ? Il est possible de le craindre.

Pour le SNE, [ces deux éléments relèvent du repoussoir pour les candidats potentiels au CRPE](#).

Bac +3 : qui dit plus ?

Les futurs collègues poursuivront leurs études pendant deux années après avoir obtenu leur concours. [Ils seront rémunérés pendant ce temps-là](#). Il s'agit d'une avancée positive qui peut permettre d'étudier dans de meilleures conditions.

La formation qui sera mise en place donnerait une large part à la pratique. [Cette approche permettra aux futurs collègues d'entrer pas à pas dans la profession](#). Notre métier s'apprend en le pratiquant. Commencer plus longtemps avec un filet de sécurité est un bon point.

Selon les dernières déclarations de M. Macron, la formation comprendra des éléments centrés sur "les méthodes pédagogiques, la posture et les gestes professionnels". La laïcité sera aussi de la partie. Ce sont des éléments intéressants mais qui auraient aussi pu être étudiés après un recrutement à bac +5...

Enseignants : qui dit bien ?

Le changement du niveau de recrutement des PE est un choix politique effectué, entre autres, pour essayer d'attirer à nouveau vers la profession. A ce titre, notre syndicat

rappelle que **les deux sources de mal-être évoquées par les enseignants du 1er degré sont leur faible niveau de rémunération et la dégradation de leurs conditions de travail.** Deux domaines sur lesquels il y a encore, c'est un doux euphémisme, beaucoup à faire.

D'ailleurs, **notre syndicat vous rappelle que l'UNESCO a conclu en 2023 que le niveau de réussite des élèves est corrélé au salaire des enseignants.** Un point de vue qui ne doit rien à des revendications catégorielles et qu'il serait donc d'autant plus bon d'écouter.

Notre administration a su cultiver une froideur très comptable dans la gestion des personnels. C'est un travers qui persiste, mais qui tend à être battu en brèche. C'est ce que disent les hauts responsables parisiens. C'est une évolution que nous avons aussi plaisir à constater au quotidien. En témoigne le cas que nous vous relatons cette semaine.

L'humain avant le service

Le SNE a accompagné une collègue aindinoise chez son IEN cette semaine pour un souci très particulier. Rappelons d'abord que votre IEN, puisque supérieur direct et chef de service, est votre interlocuteur privilégié pour ce qui concerne vos conditions de travail. L'entretien s'est particulièrement déroulé.

Nous avons trouvé une IEN à l'écoute de la problématique de la collègue. **Une solution a été proposée et validée dans la journée par les services de la DSDEN.** Une très belle réactivité. Plus important encore, **l'IEN a déclaré que, lorsque cela est nécessaire, on essaie de faire primer l'humain sur le service.** Le SNE salue cette approche de la gestion de la situation des personnels. C'est une philosophie défendue par Paris depuis plusieurs années, que l'on retrouve de plus en plus sur le terrain, mais qui n'est pas encore généralisée. Nous voyons ici une évolution intéressante pour les personnels. Le SNE en défend le développement.

Le manuel à label sera une simple possibilité

La ministre de l'Education nationale a été auditionnée par le Sénat le 3 avril. Mme Belloubet a expliqué que les manuels scolaires seront labellisés par une commission indépendante. Le plus important pour le SNE est que **les enseignants n'auront pas l'obligation d'utiliser les manuels labellisés.** La liberté pédagogique est donc préservée. Reste à savoir comment réagiront les parents si un manuel non labellisé est utilisé...

Avancement accéléré pour les directeurs d'école

Le décret sur la direction d'école sorti cet été prévoit **une bonification d'un trimestre par année de direction.** Des questions nous ont été posées à ce sujet. Le SNE a donc saisi le ministère pour vérifier si cette bonification concerne uniquement l'avancement d'échelon ou si elle s'applique aussi à l'ancienneté générale de service. La réponse n'a pas tardé à venir. **La bonification ne concerne que l'avancement d'échelon.** C'est déjà un avantage intéressant, surtout pour les collègues qui ont encore un certain nombre d'années de travail devant eux. Nous l'avons constaté l'année dernière, l'heure n'est définitivement pas au raccourcissement des carrières...